

# Appel à participation - Fête des Quartiers Nord 2026

## Direction de proximité Nord

### Préambule

Pour l'édition 2026 de la Fête des quartiers Nord, la Ville d'Amiens lance un appel à participation. Il vise à organiser et **co-construire la programmation de cet événement**, destiné aux habitants du quartier Nord et de la Ville d'Amiens.

Chaque année, la Fête des Quartiers Nord réunit tous les acteurs contribuant à la vie du secteur : habitants, associations, centres de loisirs, centres sociaux, structures culturelles...

Elle a pour objectif de **valoriser les ressources de son territoire**, de promouvoir l'activité et les projets construits par les acteurs locaux. Elle est l'occasion d'**informer les habitants et de proposer des animations festives et intergénérationnelles**, ce qui en fait un véritable moment de partage et de convivialité.

Ce temps fort aura lieu **le samedi 20 juin 2026**, il se déroulera sur **une journée** et lancera la programmation d'un Eté en Nord. La journée fera place aux animations sportives, ludiques, musicales et festives de 10h à 19h.

La Fête des Quartiers Nord sera organisée autour de 3 grandes actions :

1. Des initiations et/ou tournois sportifs
2. Une scène : « Nos quartiers ont des talents »
3. Des animations ludiques et festives

### Conditions

Toutes les animations seront proposées gratuitement au public.

Le site retenu pour l'édition 2025 est la **Place Guynemer** (*Annexe 1* : carte du site).

Parmi les diverses propositions d'animations, chaque projet sera apprécié en fonction des critères suivants :

- Présentation détaillée des activités proposées
- Profil du public visé
- Présentation de devis détaillés

## Action 1 : Initiations et/ou tournois sportifs

---

### Nature de l'action

Les initiations et / ou tournois sportifs ont vocation à proposer à tous les habitants du quartier un temps de **partage**, autour des **valeurs du sport** (détente, entraide, coopération, etc.).

Les activités proposées s'adresseront à un **public intergénérationnel** ou à une **tranche d'âge ciblée** ; elles pourront se dérouler tout au long de la journée. Elles visent à répondre aux objectifs suivants :

- **Découverte** de différentes disciplines sportives
- **Informier** les habitants quant aux ressources existantes à proximité, et sur l'ensemble du territoire amiénois.

### Candidats

Les candidats à ce volet de l'appel à participation sont les acteurs intervenant dans les domaines du **sport** et du **loisir**, organisés sous la forme d'une association ou d'une personne morale.

### Critères d'appréciation du projet

En réponse aux objectifs fixés ci-dessus, les candidats à ce premier volet de l'appel à participation devront présenter :

- Un **descriptif détaillé de l'activité proposée** (finalité, public, effectifs, organisation, devis détaillés, nombre d'encadrants, durée, etc.) (*Annexe 2 : Fiche projet*)
- L'**expérience** du candidat

### Financement du projet

Une enveloppe de **500 euros maximum** sera allouée pour l'organisation d'**un tournoi** ou d'**une initiation** (matériel, animation, gestion de l'événement,).

- Des devis détaillés devront être fournis.

Important : *Le devis doit obligatoirement être daté et signé, et adressé à l'attention de « l’Odyssée-Ville d’Amiens » avec la mention « dans le cadre de la fête des quartiers nord du 20 juin 2026 », la date et la signature et si vous êtes concerné la mention «TVA non applicable art. 293B du CGI »*



## Action 2 : Une scène « Nos quartiers ont des talents »

---

### Nature de l'action

La scène a vocation à proposer à tous les acteurs du territoire amiénois un espace d'expression et de promotion de leurs projets artistiques.

La scène sera ouverte à l'Orchestre à l'école et aux Centres de loisirs le matin de 10h à 12h et à des groupes musicaux de 16h à 19h. La scène vise à répondre aux objectifs suivants :

- **Valorisation de différentes disciplines** (musique, danse, chant, théâtre, etc.)
- **Découverte de talents** du territoire Amiénois
- **Animer et rythmer la Fête des quartiers Nord**

### Candidats

Les candidats à ce volet de l'appel à participation sont les acteurs intervenant dans les domaines de la **musique** et des **arts du spectacle**, organisés sous la forme d'une association ou d'une autre personne morale.

**Le ou les responsables** seront en charge de la gestion de l'espace scénique (gestion des temps de passage, présentation des fiches techniques à l'équipe de régisseurs, animation entre les différents passages sur scène) et de la régie (gestion technique de l'espace scénique).

Le ou les responsables de la scène prendront attaché avec les écoles et centres de loisirs du territoire pour mettre en valeur sur cet espace, pour ceux qui le souhaitent, le travail accompli tout au long de l'année.

### Critères d'appréciation du projet

En réponse aux objectifs fixés ci-dessus, les candidats à ce deuxième volet de l'appel à participation devront exposer :

- Une présentation de la méthodologie pour la construction de la programmation, un rétro planning, les structures qui seront associées (Orchestre à l'école, associations musicales, groupes locaux, écoles, centres de loisirs...)

## **Les besoins en termes de matériel**

La Ville d'Amiens répondra aux besoins en fluides (eau et électricité) et mettra une scène à disposition, ainsi que des barrières Vauban, des tables et de chaises. Les services municipaux se chargeront de l'installation de ce matériel.

Tout autre besoin, sera pris en charge par le candidat. Ce dernier sera également **autonome en termes de moyens humains**.

## **Financement du projet**

- **Financement de l'aspect régie : 3000 euros maximum**
- **Financement de la gestion de l'espace scénique** (lien avec le régisseur, horaires de passages, animation et annonce des groupes): **2000 euros maximum**
- Des devis détaillés devront être fournis.  
Important : *Le devis doit obligatoirement être daté et signé, et adressé à l'attention de l'Odyssée-Ville d'Amiens avec la mention « dans le cadre de la fête des quartiers nord du 20 juin 2026 », la date et la signature et si vous êtes concerné la mention « TVA non applicable art. 293B du CGI »*

## Action 3 : Animations ludiques et festives

---

### Nature de l'action

Les animations ludiques et festives ont vocation à proposer à tous les habitants du quartier un temps de **partage** et de **détente**, autour de différents ateliers (activités manuelles et créatives, éco-responsables, etc) ou animations (jeux picards, jeux gonflables, micro-ferme urbaine, spectacle de cirque, flash mob, etc). Ce sera également pour les structures l'occasion de présenter leurs activités.

Les activités proposées s'adresseront à un **public intergénérationnel** ; cette année, elles se dérouleront de 10h à 19h. Elles visent à répondre aux objectifs suivants :

- **Découvrir** des activités originales
- **Animer** la fête de quartier
- Offrir un **moment festif et convivial** aux habitants

### Candidats

Les candidats à ce volet de l'appel à participation sont les acteurs intervenant sur le secteur Nord. Ces derniers sont organisés sous la forme d'une association ou d'une autre personne morale.

### Critères d'appréciation du projet

En réponse aux objectifs fixés ci-dessus, les candidats à ce troisième volet de l'appel à participation devront proposer :

- Un **descriptif détaillé de l'activité** (finalité, public, effectifs, organisation, nombre d'encadrants, durée, etc) (*Annexe 2 : Fiche projet*)
- Des **devis détaillés**

### Les besoins en termes de matériel

La Ville d'Amiens répondra aux besoins en fluides (eau et électricité) et mettra à la disposition de chaque acteur : **une tonnelle, une table et quatre chaises**. Les services municipaux se chargeront de l'installation des tonnelles.

Tout autre besoin, sera pris en charge par le candidat. Ce dernier sera également **autonome en termes de moyens humains**. Il se verra attribuer un emplacement pour la journée.

### Financement du projet

Seul le matériel nécessaire à l'activité sera financé, à hauteur de **200 euros sur présentations des devis**.

- Des devis détaillés devront être fournis.

Important : *Le devis doit obligatoirement être daté et signé, et adressé à l'attention de l'Odyssée-Ville d'Amiens avec la mention « dans le cadre de la fête des quartiers nord du 20 juin 2026 », la date et la signature et si vous êtes concerné la mention « TVA non applicable art. 293B du CGI »*

# Modalités administratives

---

## Intervention de la Ville d'Amiens

Pour l'ensemble des volets de cet appel à participation, la Ville d'Amiens propose :

- Un **financement** (variable en fonction de l'action choisie)
- Un relais en termes de **communication**
- La **mise à disposition gratuite d'un espace public** sur le territoire du secteur.

Il est précisé que :

- L'organisation des animations reposera sur **l'autonomie des candidats retenus à cet appel à participation, en termes de moyens humains** (personnel d'accueil, animateurs, coordinateurs des temps forts). La Ville apportera son soutien quant aux **besoins en fluides et en matériel** (sous réserve des disponibilités du service Fêtes et Evénements). Les candidats devront anticiper les besoins nécessaires au bon déroulement de leur animation.
- Les candidats retenus seront chargés de **communiquer** sur l'événement, sur leurs réseaux professionnels, et de détailler leur stratégie en la matière. Par ailleurs, il est à noter que les relais de communication sur tous supports (réseaux sociaux, support écrits ou radio notamment) devront obligatoirement faire mention du partenariat avec l'Odyssée-Ville d'Amiens et du nom de l'action « Fête des Quartiers Nord ». Des logos vous seront fournis ultérieurement
- L'organisation de ces événements reposera sur la **co-responsabilité** de la Ville d'Amiens et des candidats retenus.
- Le secteur Nord se chargera des demandes d'autorisations relatives à l'organisation d'événements sur **l'espace public** et des aspects afférents à la **sécurité civile**.
- 3 repas maximum seront offerts le midi à chaque structure retenue

## Versement des financements

Les financements seront versés sous la forme de **prestation**, à service réalisé.

## Dépôt des dossiers

Les dossiers devront comprendre :

- Une notice de présentation de l'opérateur (SIRET, RIB)
- Un descriptif du projet (*Annexe 2*)
- Le détail du déroulement de l'action

- Des devis détaillés. [important : Les devis devront être adressés à « Odyssée Ville d'Amiens », datés et signés, et ils devront mentionner « Dans le cadre de la Fête des Quartiers Nord du 20/06/2026. Enfin, les prestations devront être détaillées en nombre d'heures et en coût horaire.]

Les dossiers pourront être envoyés de façon dématérialisée à l'adresse [e.fontenier@amiens-metropole.com](mailto:e.fontenier@amiens-metropole.com) avec pour objet : « Appel à participation Fête des quartiers Nord 2026 – Nom de la Structure ».

Les dossiers incomplets ou déposés après la date limite de dépôt ne pourront pas faire l'objet d'une instruction.

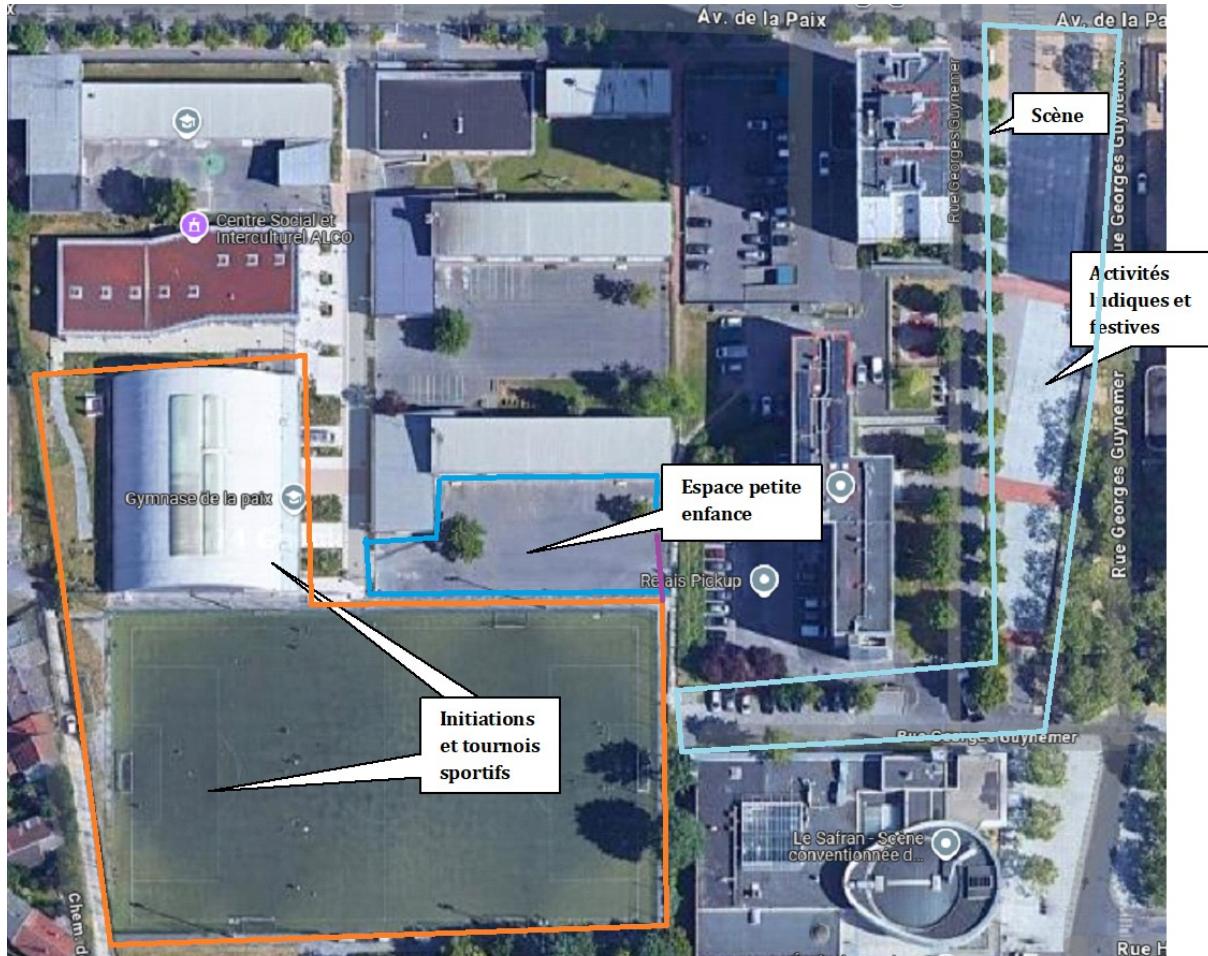
## Calendrier d'instruction des participation

- ✓ Remise des propositions : pour le **lundi 2 mars au plus tard**
- ✓ Echanges, si nécessaire, avec les candidats pré-sélectionnés par un comité réunissant des représentants de ville d'Amiens et un collectif d'habitants : **mi-mars 2026**
- ✓ Information des candidats retenus : **au plus tard le 15 avril 2026**

## Informations

Pour toute information, vous pouvez contacter Emilie Fontenier, Cheffe du Pôle d'Animation Territoriale Odyssée, au 03.22.66.10.78 ou [e.fontenier@amiens-metropole.com](mailto:e.fontenier@amiens-metropole.com)

## Annexe 1 : Plan du site de Place Guynemer



## **Annexe 2 : Fiche projet pour les activités sportives, ludiques et festives**

---

Structure porteuse :

Référent :

Numéro de téléphone et adresse mail :

Présentation des activités de la structure

Description de l'activité (valeurs et finalités, objectifs pédagogiques, déroulé, durée) :

Public cible : Enfants       jeunes       adultes

Partenaires impliqués :

Moyens humains et matériels mobilisés par l'association :

Besoins matériel spécifiques (mise à disposition par la Ville d'Amiens)

- 1 tonnelle
- 1 table
- 4 chaises
- Grilles Caddies (2 maximum par structure)
- Barrières Vauban si oui combien : .....
- Accès EDF